

majeure, genre d'émancipation

Par **cheekybibou**, le **20/05/2010** à **22:44**

Bonjour,

je n'ai plus de contact avec ma mère suite a des violences qu'elle a eu envers moi. j'ai 19ans et elle n'a aucun frais de ma part, mon père assume seul mes dépenses et mes études. Je suis étudiante en médecine, j'aurais donc un salaire assez conséquent. voila ma question: est-il possible d'établir un genre d'émancipation pour que plus tard elle n'ai aucun droit pour me demander de l'argent? assumer ses frais de maison de retraite par exemple (quand j'étais chez elle elle me disait déjà qu'il fallait que j'ai un bon salaire parce que c'est moi qui paierai ses besoins)